

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023 – 20H03

Date de convocation : 08/11/2023	L'an deux mille vingt-trois Le mardi quatorze novembre à vingt heures et trois minutes				
Date d'affichage : 15/11/2023	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Dagron, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire.				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Absents
	33	27	4	31	2

ETAIENT PRESENTS:

Youssef AFOUADAS; Catherine AUBIJOUX; Gilberte BLUM; Sylviane BOENS; Chrystiane CHEVALLIER; Cécile DAUZATS; Yoann DEBOUCHAUD; Dominique DESHAYES; Amandine DUBAND; Patrick DUBOIS; Jean-Luc DUCERF; Joël GEOFFROY; Frédéric GRIZARD; Fabienne HARDY; Stéphane HOUDAS; Claudine JIMENEZ; Renée LEFEEZ; Anaïs LEGRAND; Florence LE HYARIC; Karine LE MANCHET; Stéphane LEMOINE; Dominique LETOUZE; Steeve LOCHET; Rodolphe PERROQUIN; Frédéric ROBIN; Sylvie ROLAND; Robert TROUILLET

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR:

Graziella **DELALANDE** a donné pouvoir à Jean-Luc **DUCERF** Joseph **DIAZ** a donné pouvoir à Sylviane **BOENS** Benjamin **DUROSAU** a donné pouvoir à Cécile **DAUZATS** Bruno **EQUILLE** a donné pouvoir à Stéphane **LEMOINE**

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR:

Nathalie FAIPEUR; Olivier MARTINEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie ROLAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2023

AFFAIRES GENERALES

Adoption de la déclaration des droits de l'arbre

URBANISME

- Projet de création d'une maison de Santé (MSP) : avis sur opération de portage par l'EPLFI Foncier Cœur-de-France, pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la création d'une maison pluridisciplinaire de Santé
- Procédure de biens vacants sans maître : incorporation de 136 biens sans propriétaire connu
- Renouvellement de la convention d'occupation précaire parcelles ZX58p et 179p, lieu-dit « La Guillotine »

FINANCES

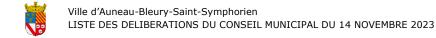
- 6 Demandes d'admission en non-valeur
 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses
- d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- 8 Budget communal: corrections d'erreurs sur exercices clos

TRAVAUX

Opération d'enfouissement des réseaux aériens – Rues Emile-Labiche et Texier-Gallas

RESSOURCES HUMAINES

10 Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps complet, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité



- 11 Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité
- 12 Création d'un emploi de gardien brigadier à temps complet
- 13 Mise en place du télétravail Charte du télétravail

DIVERS

- Arrêtés et décisions pris dans le cadre des délégations de Monsieur le Maire
- 15 Questions diverses

VOTES

	N° DELIBERATIONS	THEMES	VOTES
1-		Procès-verbal du 3 octobre 2023	Le nombre de votants est de 31. Le procès-verbal du 3 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.
		AFFAIRES GENERALES	
2-	23/140	Adoption de la déclaration des droits de l'arbre	M. Yoann DEBOUCHAUD, M. Joël GEOFFROY, Mme Karine LE MANCHET, M. Stéphane LEMOINE (porteur du pouvoir de M. Bruno EQUILLE) et M. Dominique LETOUZE se retirent du vote.
			Le nombre de votants est de 25. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L.

2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », les abstentions n'étant pas prises en considération. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.
Voix Contre : 0 > Abstention : 3 > Mme Catherine AUBIJOUX, Mme Anaïs LEGRAND et M. Steeve LOCHET Voix Pour : 23

URBANISME

3 -	23/141	Projet de création d'une maison de Santé (MSP) : avis sur opération de portage par l'EPLFI Foncier Cœur-de- France, pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la création d'une maison pluridisciplinaire de Santé	Mme Catherine AUBIJOUX se retire du vote. Le nombre de votants est de 30. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
4 -	23/142	Procédure de biens vacants sans maître : incorporation de 136 biens sans propriétaire connu	Le nombre de votants est de 31. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
5 -	23/143	Renouvellement de la convention d'occupation précaire parcelles ZX58p et 179p, lieu-dit « La Guillotine »	M. Steeve LOCHET se retire du vote. Le nombre de votants est de 30.

	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

FINANCES

6 -	23/144	Demandes d'admission en non-valeur	Le nombre de votants est de 31. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
7 -	23/145	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	Le nombre de votants est de 31. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
8 -	23/146	Budget communal : corrections d'erreurs sur exercices clos	Le nombre de votants est de 31. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

			Le nombre de votants est de 31.	l
9 -	23/147	Opération d'enfouissement des réseaux aériens – Rues Emile-Labiche et Texier-Gallas	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.	

RESSOURCES HUMAINES

			Le nombre de votants est de 31.
10 -	23/148	Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps complet, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité	



11 -	23/149	Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet, pour répondre à un accroissement temporaire d'activité	Le nombre de votants est de 31. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
12 -	23/150	Création d'un emploi de gardien brigadier à temps complet	Le nombre de votants est de 31. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
13 -	23/151	Mise en place du télétravail – Charte du télétravail	Le nombre de votants est de 31. Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », les abstentions n'étant pas prises en considération. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption. Voix Contre : 0 > Abstention : 3 > Mme Catherine AUBIJOUX, Mme Claudine JIMENEZ et M. Steeve LOCHET Voix Pour : 28

M. Jean-Luc DUCERF, Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

Mme Sylvie ROLAND, secrétaire de séance



